



La taxe _____
d'apprentissage
2025



Nos formations

- 2nde générale et technologique
- **BAC GÉNÉRAL** Scientifique
- **BAC TECHNO** STAV
- **BTS** Agroalimentaire BIOQualim
- **BTS** Labo & Biotechnologies ANABIOTEC
- **BTS** Métiers du Végétal
- **BP** Industries Alimentaires
- **CS** Restauration Collective
- **BACHELOR** Assistant Ingénieur biotechnologies

Grace à vous en 2024

- **Voyage au Salon International de l'Agriculture 2025** pour les classes de Première STAV et de BTS Bioqualim, à la découverte des innovations agricoles et alimentaires.
- **Équipement de nos laboratoires**, avec l'acquisition de matériel de pointe en microbiologie.
- **Développement de projets pédagogiques interdisciplinaires**, mobilisant nos filières en agriculture, en biotechnologies et en agroalimentaire.
- **Aménagement d'espaces d'expérimentation agroécologique** dans l'enceinte de l'établissement.

Nous mettons l'accent sur l'innovation, avec l'achat de matériel à la pointe des nouvelles technologies et des besoins des entreprises afin de permettre aux étudiants d'être formés avec des équipements modernes et en adéquation avec les métiers de demain.



Pourquoi

nous verser votre
taxe d'apprentissage ?

Le lycée Pétrarque est spécialisé dans les métiers du laboratoire, de l'agroalimentaire et du végétal, des secteurs stratégiques pour l'avenir de notre alimentation et de l'environnement.

Votre contribution permet d'équiper nos laboratoires et ateliers avec des technologies modernes pour offrir aux élèves une formation en phase avec les exigences du secteur. Elle aide à renforcer les liens entre le monde éducatif et les entreprises en formant des professionnels qualifiés.

Nos objectifs en 2025

- **Voyage de classe** au SIA 2026.
- **Mise en place d'un évènement** pour réunir les anciens du lycée et les partenaires.
- **Participation de nos étudiants à des concours et événements professionnels**, renforçant leur réseau et leur insertion dans les secteurs agricoles et agroalimentaires.



En quelques chiffres

100%
taux de satisfaction
pour les alternants

362
jeunes accompagnés
174 élèves, 68 étudiants
et 120 alternants actuellement

100%
de départs en stage
en entreprise chaque année



La marche à suivre

ENTREPRISE

Taxe d'apprentissage :
0,68 % de la masse salariale de 2024

87% 13%

part principale destinée au financement des formations par apprentissage. Déclarée mensuellement en DSN et versée aux URSSAF

fraction solde payée via la DSN d'avril

Comment nous soutenir ?

COMMENT ATTRIBUER LES 13% AU LYCÉE PÉTRARQUE ?

01. SOLTÉA

Se rendre sur la plateforme Soltéa :

<https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/connexion-lespace-privé>

02. RECHERCHER LE LYCÉE

Lycée Public Général, Technologique, Agricole François Pétrarque

3592 Route de Marseille

84911 AVIGNON

Code UAI : 0840110N

N°SIRET : 198 401 101 00011

@lyceepetrarque

www.lycee-petrarque.fr



03. AFFECTER LE SOLDE

Affecter le solde de votre taxe d'apprentissage